

Alès, le jeudi 04 avril 2024

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELIN

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2024

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 15 février 2024

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Mercredi 10 avril 2024 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 15 février 2024

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi de subventions aux associations
2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
3. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2023_02_02 du 13 avril 2023 - commune de Génolhac

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Cession de l'ensemble immobilier ex-Crouzet à la Société Harmony Group
5. Cession à la SCI SERNA d'une partie de la parcelle AD 0725 sur la commune de Saint Martin de Valgalgues lieudit Lacoste Lavabreille

IV. HABITAT ET LOGEMENT

6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°7 des bénéficiaires
7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°45 des bénéficiaires
8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°12 des bénéficiaires
9. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2024

DGA CADRE DE VIE

V. INFRASTRUCTURES

10. Réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement collectif de l'avenue des Glycines - commune de Ribaute les Tavernes
11. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » – Maillage de la commune d'Anduze avec l'ex-SIAEP Avène
12. Convention de financement pour la conception et la réalisation d'une voie d'accès sur la ZA de l'Hospitalet à Bagard

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VI. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

13. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - année scolaire 2024-2025
14. Demande de subvention à l'État pour le Programme Réussite Éducative
15. Adhésion à l'association LABELVIE
16. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour une démarche de développement durable et de transition écologique des établissements d'accueil et des Relais Petite Enfance
17. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)- Rénovation du multi accueil « Les Blacous » à Saint Privat des Vieux

DIRECTION GÉNÉRALE

VII. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

18. Adhésion à l'association CORCODEV Occitanie

VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

19. Octroi de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires
20. Octroi de subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté Alès Agglomération**

Christophe RIVENQ





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 15 février 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 15 février 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi de subventions aux associations

Il est proposé de se prononcer sur des attributions de subventions.

2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver certains fonds de concours.

3. Fonds de concours à diverses communes – Modification partielle de la délibération B2023_02_02 du 13 avril 2023 - commune de Génolhac

Un fonds de concours été octroyé à la commune de Génolhac le 13 avril 2023 pour un montant de 10 268 € pour l'opération suivante :

- réfection électrique du village vacances Chastel Mouissou

À la demande de la commune qui n'a pas obtenu les subventions attendues, l'octroi du fonds de concours pour ce projet est annulé et le montant est réintégré dans le fonds de concours d'investissement 2022-2023.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Cession de l'ensemble immobilier ex-Crouzet à la Société Harmony Group

Par délibération du Bureau de Communauté du 12 octobre 2023, Alès Agglomération a accepté de céder le bâtiment ex-Crouzet à la société Harmony Group. Cette cession emportait le transfert de prêts.

Suite à des décalages administratifs avec les deux banques, il est proposé de modifier la délibération B2023_04_19.

5. Cession à la SCI SERNA d'une partie de la parcelle AD 0725 sur la commune de Saint Martin de Valgalgues lieudit Lacoste Lavabreille

La SCI SERNA souhaite acquérir une partie de la parcelle AD 0725 d'une superficie d'environ 3 365 m² (document d'arpentage en cours) pour y réaliser ses clôtures et portail pour les parcelles AD 774 et 775 dont elle est propriétaire.

La vente concerne des délaissés de voiries et est consentie au prix de 2,5 € le m² soit 8 412,50 € TTC.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'autoriser cette cession.

IV.HABITAT ET LOGEMENT

6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°7 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'OPAH R U de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 27 000 € pour 1 bénéficiaire (1 dossier "Travaux lourds" de 3 logements).

7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°45 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 4 250 € pour 5 bénéficiaires (5 dossiers).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°12 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'OPAH RU du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et des devantures commerciales, ainsi que la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la libération.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 10 351 € (4 bénéficiaires).

9. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2024

L'ADIL du Gard accompagne Alès Agglomération depuis 2018 via une convention comportant deux actions principales : le conseil aux particuliers et aux collectivités d'une part et l'Observatoire Local des Loyers d'autre part. Il est proposé de renouveler la convention pour 2024, qui porte sur une subvention de 58 000 € identique à l'année 2023, pour la réalisation des missions décrites ci-dessous :

1 - Contenu de la mission de conseil aux particuliers et aux collectivités

Informé gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Dans ce cadre, une permanence physique est assurée 2 jours par semaine ainsi qu'une permanence téléphonique toute la semaine, consultée par 1 014 personnes en 2023. Les demandes concernent majoritairement les rapports locatifs, le mal logement, les troubles de voisinage et les impayés.

La mission de l'ADIL inclut le conseil aux communes de l'Agglomération dans les démarches spécifiques liées à l'habitat. L'ADIL est associée au suivi du PLH et intervient dans la création d'outils de suivi des objectifs d'attribution des logements sociaux au travers de la Conférence Intercommunale du Logement.

Enfin l'ADIL effectue une veille sur l'actualité juridique de l'habitat et apporte son analyse sur les textes en prenant en compte les problématiques territoriales.

2 – L'observatoire local des loyers d'Alès Agglomération

Cet observatoire créé en 2009, a été labellisé en 2022 par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), entrant ainsi dans le réseau national des Observatoires Locaux des Loyers. L'observatoire recueille, traite et analyse des données sur le marché locatif privé. Ces informations sont essentielles dans l'élaboration des politiques de l'habitat. Il s'agit par exemple :

- de situer le rôle du parc locatif privé dans le marché immobilier local et dans le parcours résidentiel des ménages,

- d'estimer si les loyers de sortie d'une opération en investissement locatif seront en adéquation ou non avec le marché local,

- d'observer les évolutions des loyers à la relocation et la durée moyenne de location.

Il est proposé de conclure une convention avec l'ADIL pour l'année 2024.

DGA CADRE DE VIE

V. INFRASTRUCTURES

10. Réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement collectif de l'avenue des Glycines - commune de Ribaute les Tavernes

Le diagnostic d'assainissement de la commune de Ribaute les Tavernes a mis en évidence la vétusté des collecteurs d'eaux usées de l'avenue des Glycines. Leur réhabilitation permettra d'éliminer les entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer de manière notable le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune.

De plus, il convient d'intervenir sur ces réseaux d'eaux usées afin de mutualiser et limiter leur coût de réhabilitation en coordonnant ces travaux avec ceux de la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable et de la réfection de la voirie de cette zone, engagée par la commune afin de poursuivre son programme de rénovation.

Il est proposé d'approuver la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 182 200 € HT.

11. Appel à projets 2023-2024 « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » – Maillage de la commune d'Anduze avec l'ex-SIAEP Avène

Depuis plusieurs étés, une des deux ressources alimentant la commune d'Anduze est en tension, ce qui peut créer des manques d'eau pour certains abonnés.

Créer une interconnexion entre le réseau d'eau potable d'Anduze et celui de la commune de Boisset-et-Gaujac permettrait de soulager les ressources d'Anduze en alimentant une partie des habitants via l'ex-SIAEP de l'Avène.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en eau potable 2023-2024 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est proposé d'approuver la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 417 436 € HT.

12. Convention de financement pour la conception et la réalisation d'une voie d'accès sur la ZA de l'Hospitalet à Bagard

Le Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard doit réaliser un nouveau Centre de Secours sur le secteur de la commune de Bagard. Cet équipement est essentiel pour assurer une meilleure sécurité du territoire. Devant cet intérêt général, le SDIS a confié au Conseil Départemental du Gard la mission de la création de ce nouveau centre. Le Conseil Départemental du Gard prévoit également, sur le même terrain, la construction d'un pôle d'équipements opérationnels rassemblant les moyens humains et matériels d'un Pôle d'Entretien Routier.

Le Conseil Départemental du Gard a sollicité Alès Agglomération pour acquérir le terrain afin de réaliser ces projets. Alès Agglomération a donc acquis le 15 mars 2023 une parcelle de 26 660 m² dans la zone artisanale de l'Hospitalet de Bagard dont 16 000 m² permettront l'implantation des projets du Conseil Départemental et 10 660 m² restant propriété d'Alès Agglomération pour une future activité économique.

Cette décomposition fait l'objet d'une vente d'Alès Agglomération au Conseil Départemental du Gard pour ses besoins, Alès agglomération restant propriétaire de la surface destinée à une future activité économique.

La viabilisation sera réalisée par la commune de Bagard avec la participation financière du Conseil Départemental du Gard et d'Alès Agglomération au prorata des surfaces.

Il est proposé d'approuver la convention qui organise le financement de cette viabilisation (voirie et réseaux) hors aménagement que le Département réalisera sur la RD 910A.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VI.ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

13. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et au Conseil Départemental - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - année scolaire 2024-2025

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire d'Alès Agglomération, il est mis en place 18 ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage au sein de 15 écoles de la Ville d'Alès dont 10 Ateliers « Lecture » et 8 Ateliers « Langage ».

Les Ateliers d'Accompagnement à la Lecture sont proposés à un élève et sa famille sur la recommandation de l'enseignant de C.P. Ils réunissent, après l'école, 5 enfants de la classe pour une approche ludique autour de la lecture

Ce dispositif a pour objectif de :

- soutenir les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- leur permettre de s'épanouir en petit groupe,
- prendre confiance en eux.

Les Ateliers ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi, de 16h30 à 18h (hors période de vacances scolaires) et de novembre à juin.

Les objectifs poursuivis par ces Ateliers s'inscrivent dans le cadre du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Il est donc proposé de solliciter le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, du Conseil Départemental et de la DDCS, pour le financement de ces ateliers...

14. Demande de subvention à l'État pour le Programme Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation dans le cadre de la Politique de la Ville, associé au Programme Éducatif de Territoire. Dans le cadre d'une continuité éducative, celui-ci met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes de 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville.

Il est proposé de demander une subvention à l'État au titre du programme de Réussite Éducative pour apporter un soutien individuel des publics concernés.

15. Adhésion à l'association LABELVIE

Afin d'engager les établissements d'accueil et les relais petite Enfance d'Alès Agglomération dans une démarche de labellisation en développement durable et transition écologique, il est proposé d'adhérer à l'Association LABELVIE, et de procéder au versement d'une cotisation de 9 000 € pour l'année 2024.

16. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour une démarche de développement durable et de transition écologique des établissements d'accueil et des Relais Petite Enfance

En lien avec l'axe 1 du projet social de territoire 2022-2026 : « Agir pour la petite enfance et l'enfance » et l'axe 2 « Agir pour la transition écologique » du Projet de Territoire, Alès Agglomération s'engage dans une démarche de développement durable et de transition écologique avec l'association LABELVIE autour des objectifs suivants :

- S'inscrire dans la réponse aux défis environnementaux des années à venir en ciblant la génération « Petite enfance », les adultes et citoyens de demain ;
- Modifier et faire évoluer la perception et les pratiques des professionnels petite enfance en engageant l'ensemble des établissements dans une démarche environnementale et une perspective d'amélioration continue ;
- Porter un projet collectif et fédérateur au niveau de l'ensemble des acteurs des crèches (équipe, enfants, partenaires, parents) ;
- Décliner des actions concrètes dans le cadre du projet de territoire et de transition écologique d'Alès Agglomération ;
- Réduire les coûts de fonctionnement liés à l'énergie à l'eau, aux produits d'entretien, au gaspillage alimentaire ... ;
- Renforcer l'attractivité des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'Alès Agglomération par l'obtention d'un label en 2026 (3 ans pour la démarche) ;
- Valoriser l'image d'Alès Agglomération et son engagement dans la transition écologique avec la petite enfance par l'obtention d'un label.

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les besoins spécifiques des familles et des territoires en apportant un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance dans le cadre du dispositif « Fonds Publics et Territoire », notamment pour les ambitions d'élévation de la qualité dans le domaine du développement durable.

Il est donc proposé de solliciter une aide financière au fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, pour la mise en œuvre de la démarche de développement durable et de transition écologique des établissements d'accueil et des relais petite Enfance de la Communauté Alès Agglomération.

17. Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)- Rénovation du multi accueil « Les Blacous » à Saint Privat des Vieux

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Alès Agglomération soutient et subventionne les associations qui mettent en place des actions ou gèrent des structures en direction de l'enfance ou de la jeunesse sur son territoire, notamment par voie de convention d'objectifs et de moyens, et mise à disposition de locaux.

L'Association des Blacous, à St Privat des Vieux, gère un établissement d'accueil des jeunes enfants, dans un bâtiment mis à disposition par la collectivité qui nécessite la réalisation d'importants travaux d'amélioration et de rénovation.

La CAF apporte un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance qui souhaitent rénover leurs établissements, acquérir du matériel dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles en mobilisant le dispositif « fonds de modernisation des EAJE »

Il est proposé de solliciter une aide à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur l'établissement Multi Accueil les Blacous d'un montant de 280 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

DIRECTION GÉNÉRALE

VII. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

18. Adhésion à l'association CORCODEV Occitanie

Le Conseil de Développement d'Alès Agglomération souhaite adhérer à l'association CORCODEV Occitanie, association des présidents des Conseils de Développement de la région Occitanie, de la Coordination Régionale des Conseils de Développement (CRCD) d'Occitanie.

Le CORCODEV et la Coordination Régionale des CODEV a pour objet de favoriser le maillage régional des CODEV d'Occitanie, destiné à :

- Approcher les différents Conseils de développement d'Occitanie,
- Favoriser leurs échanges et le partage d'expériences,
- Engager des travaux sur des thématiques communes et encourager les coopérations interterritoriales.

Il est proposé d'adhérer à cette association à compter de l'année 2024 pour une cotisation annuelle d'un montant de 133 €.

VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

19. Octroi de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques par le SMEG sur le territoire d'Alès Agglomération et l'organisation des RIVE positionnent Alès Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes d'Alès Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée aux vingt premières personnes et à une par foyer et par an.

128 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 348 762 €

2 subventions sont proposées pour un montant total de 1 000 €.

20. Octroi de subventions aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1225 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 16 431 540 €, dont 4 185 070 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

80 subventions sont proposées pour un montant total de 16 000 €.